

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 799**30 juillet 2003****SOMMAIRE**

A.R.G. Holdings S.A., Luxembourg	38327	Decofils S.A., Luxembourg	38348
Actias Réassurance S.A., Luxembourg	38342	(Den) Dekker, S.à r.l., Junglinster	38343
Advanced Laser Applications (ALA) Holding S.A., Luxembourg	38334	Diamond Yachting S.A., Luxembourg	38326
AF-Investmentos Internacional S.A., Senningerberg	38351	E-Solutions International Holding S.A., Luxembourg	38332
Amiralis S.A., Luxembourg	38331	Elefanto, S.à r.l., Dudelange	38331
Amiralis S.A., Luxembourg	38331	Euram Gestion S.A., Luxembourg	38310
Applu Automotive Technology Luxembourg, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	38347	Euram Gestion S.A., Luxembourg	38310
Aquilon S.A.H., Luxembourg	38348	EurEau Sources Investments S.A., Luxembourg ..	38312
Ashby S.A., Senningerberg	38341	Europargest S.A., Luxembourg	38341
ATLI, Advanced Technology Luxembourg Investment S.A., Luxembourg	38346	Fairdrive S.A., Luxembourg	38325
Aube Invest S.A.H., Luxembourg	38346	Falkland S.A.H., Luxembourg	38323
Aviabel Ré S.A., Senningerberg	38345	Festival Corporation S.A., Luxembourg	38332
Axiome de Ré S.A., Senningerberg	38342	Finance and Investment Holding S.A., Luxembourg	38351
Bavek Financière Holding S.A., Luxembourg	38328	Financière Margot Holding S.A., Luxembourg ..	38316
BCP Investmentos Internacional S.A.H., Senningerberg	38306	Financière Tractel S.A., Luxembourg	38312
Bellini S.A., Luxembourg	38347	Finisteel S.A.H., Luxembourg	38350
BHE Holding S.A., Luxembourg	38315	First Pacific Resources S.A., Luxembourg	38345
BHE Holding S.A., Luxembourg	38313	G.I.I. S.A. (Gestion Institutionnelle Internationale), Luxembourg	38306
Blu Investments S.A., Luxembourg	38324	Geluco S.A. Holding, Luxembourg	38334
Brand Ladenbau, S.à r.l., Münsbach	38349	(La) Générale Immobilière, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	38333
Broker Invest S.A., Luxembourg	38330	Graphopolis S.A., Luxembourg	38325
C&A Europe (Luxembourg), S.e.c.s., Luxembourg	38334	Groba S.A.H., Luxembourg	38327
C.M.P.B., S.à r.l., Luxembourg	38329	Groba S.A.H., Luxembourg	38327
Carifac S.A., Senningerberg	38343	Hademar Holding S.A., Luxembourg	38348
CIT International S.A., Luxembourg	38335	Holdfin S.A., Luxembourg	38330
CitiTrust Sicav, Luxembourg	38307	Horizon Investments S.A., Luxembourg	38324
Climre S.A., Luxembourg	38342	Horizon Investments S.A., Luxembourg	38324
Climre S.A., Luxembourg	38344	Horizon Investments S.A., Luxembourg	38324
Corepi S.A., Senningerberg	38342	Hundeberg S.A. Holding, Luxembourg	38322
Coresa S.A., Senningerberg	38343	J. Van Breda & Co. Reinsurance Management S.A., Senningerberg	38341
Crown Premium Private Equity Buyout Sicav, Luxembourg	38321	Köln Immobilien S.A., Luxembourg	38315
Daims S.A., Luxembourg	38347	L.M.C.I., Luxembourg Metallic Construction Installation S.A., Basbellain	38311
Dassault Réassurance S.A., Luxembourg	38351	L.M.C.I., Luxembourg Metallic Construction Installation S.A., Basbellain	38312
Debswana Investments S.A., Luxembourg	38333		

Lab Products Venture Capital S.A., Luxembourg	38328	Socil S.A., Luxembourg	38341
Laval Finance Holding S.A., Luxembourg	38335	Sofidecor S.A., Luxembourg	38346
Leone X Holding S.A., Luxembourg	38335	Soft Invest Holding S.A., Luxembourg	38332
Lousseau Holding S.A., Luxembourg	38333	Stéphanie International S.A.H., Luxembourg	38323
Magic Design, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	38347	Stubolux S.A., Luxembourg	38332
Mandataria Immobilière S.A., Luxembourg	38347	Sweetvest S.A.H., Luxembourg	38349
Marakei Holding S.A., Luxembourg	38329	Sweetvest S.A.H., Luxembourg	38350
Marena S.A., Luxembourg	38344	Sysema S.A., Luxembourg	38334
Novomir S.A.H., Luxembourg	38344	Transnational Fertilizers Company Holding S.A., Luxembourg	38316
Openworld S.A.	38350	Truflux S.A., Luxembourg	38336
Opio, S.à r.l., Dudelange.	38331	UBS (Luxembourg) S.A., Luxembourg	38333
Picanol Luxembourg S.A.H., Luxembourg	38352	Uppspretta Icelandic Capital Venture S.A., Luxembourg	38349
Pivek Financière Holding S.A., Luxembourg	38328	Valfond Mersch S.A., Mersch	38322
Poculum S.A.H., Luxembourg	38349	(Le) Verger, S.à r.l., Luxembourg	38333
Premier International Investments Sicav, Munsbach	38307	Web Technologies S.A., Beringen	38322
Reflexion Development S.A., Luxembourg	38326	Xaro S.A.H., Luxembourg	38345
Reflexion Development S.A., Luxembourg	38326	Zambia Copper Investments (Luxembourg) Limited S.A.H., Luxembourg	38330
S.C.S. Consulting S.A., Luxembourg	38325	ZCI Holdings S.A., Luxembourg	38329
Sapin Vert Participations S.A., Luxembourg	38336	Zirouc, S.à r.l., Luxembourg	38310
Saran S.A.H., Luxembourg	38352		
Sixton Holding S.A., Luxembourg	38323		
Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A., Luxembourg	38350		

G.I.I. S.A. (GESTION INSTITUTIONNELLE INTERNATIONALE S.A.), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.573.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2003

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période statutaire de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- M. Claude Guyard, demeurant à Paris, Administrateur, Président du Conseil d'Administration,
- M. Alain Ansaldi, demeurant à Paris, Administrateur-Délégué,
- Mme Chantal Rulens, demeurant à Paris, Administrateur.

L'Assemblée reconduit le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour G.I.I. S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039016.3/032/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

BCP INVESTIMENTOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 48.121.

Extrait de la réunion du conseil d'administration de la société en date du 29 mai 2003

Le Conseil décide de nommer Madame Isabel Maria Dos Santos Raposo administrateur-délégué de la société. Madame Isabel Maria Dos Santos Raposo pourra engager la société sous sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

Pour extrait conforme

Le Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039017.3/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

PREMIER INTERNATIONAL INVESTMENTS SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 30.348.

*Auszug des Protokolls der Jahreshauptversammlung der Anteilhaber abgehalten am 24 April 2003 um 15.00 Uhr**Beschlussfassungen*

5. Wahl der Verwaltungsräte

Die folgenden Personen wurden in den Verwaltungsrat wiedergewählt, für den Zeitraum bis zur nächsten Jahreshauptversammlung:

Herr Jonathan Fry

Herr Duncan Smith

Herr David Feather

6. Wahl des unabhängigen Wirtschaftsprüfers

KPMG AUDIT wurde zum Wirtschaftsprüfer gewählt für das Geschäftsjahr bis zum 31. Dezember 2003.

Copie conforme

COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038653.3/1176/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

CitiTrust SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 50.834.

L'an deux mille trois, le vingt juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable dénommée CitiTrust SICAV, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 50.834.

Laquelle société a été constituée aux termes d'un acte reçu par-devant Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 6 avril 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 10430.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 18227.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry Leemans, employé privé, Luxembourg, 58, Bd Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Lieve Beelen, employée privée, Luxembourg, 58, Bd Grande-Duchesse Charlotte.

Il appelle au fonction de scrutateur Melle Laurence Kreicher, employée privée, Luxembourg, 58, Bd Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur le Président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. To amend the Article 1 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company («société anonyme»), qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) under the name CitiTrust SICAV.

2. To amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

The Capital of the Company shall be represented by fully paid-up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. the equivalent of one million two hundred and thirty nine thousand four hundred sixty seven Euros and sixty two cents (1,239,467.62 Euros) which must be achieved within six months after the date on which the Company has been authorised as a collective investment undertaking under Luxembourg law.

3. To add after the last paragraph of Article 11 of the Articles of Incorporation the following paragraph:

Pooling

The Company may invest and manage all or any part of the assets of two or more Portfolios (for the purpose hereof «Participating Portfolios») on a pooled basis. Any such asset pool shall be formed by transferring to it cash or other assets (subject to such assets being appropriate in respect to the investment policy of the pool concerned) from each of the Participating Portfolios. Thereafter, the Company may from time to time make further transfers to each asset pool. Assets may also be transferred back to a Participating Portfolio up to the amount of the participation of the Portfolio concerned. The share of a Participating Portfolio in an asset pool shall be measured by reference to notional units of equal value in the asset pool. On formation of an asset pool, the Company shall determine the initial value of notional units (which shall be expressed in such currency as the Company may consider appropriate) and shall allocate to each

Participating Portfolio notional units having an aggregate value equal to the amount of cash (or to the value of other assets) contributed. Thereafter, the value of the unit shall be determined by dividing the Net Asset Value of the asset pool by the number of notional unit subsisting.

When additional cash or assets are contributed to or withdrawn from an asset pool, the allocation of notional units of the Participating Portfolio concerned will be increased or reduced, as the case may be, by a number of notional units determined by dividing the amount of cash or the value of assets contributed or withdrawn by the current value of a share. Where a contribution is made in cash, it will be treated for the purpose of this calculation as reduced by an amount which the Company considers appropriate to reflect fiscal charges and dealing and purchase costs which may be incurred in investing the cash concerned; in the case of cash withdrawal, a corresponding deduction will be made to reflect costs which may be incurred in realising securities or other assets of the asset pool.

Dividends, interest and other distributions of an income nature earned with respect to the assets in an asset pool will be applied to such asset pool and cause the respective net assets to increase. Upon the dissolution of the Company, the assets in an asset pool will (subject to the claims of creditors) be allocated to the Participating Portfolios in proportion to their respective participation in the asset pool.

II) Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été adressées à tous les actionnaires par lettre recommandée en date du 19 mai 2003, toutes les actions de la société étant nominatives.

III) Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

IV) Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 16 mai 2003 n'a pu délibérer valablement, étant donné que seulement l'unanimité des actions représentatives de deux compartiments y était représentée, mais aucune dans le troisième compartiment.

V) Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

VI) Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company («société anonyme»), qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) under the name CitiTrust SICAV.

Traduction française

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination CitiTrust SICAV.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise

The Capital of the Company shall be represented by fully paid-up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. the equivalent of one million two hundred and thirty nine thousand four hundred sixty seven Euros and sixty two cents (1,239,467.62 Euros) which must be achieved within six months after the date on which the Company has been authorised as a collective investment undertaking under Luxembourg law.

Traduction française

Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, définis à l'Article 11 ci-dessus. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, un million deux cent trente neuf mille quatre cent soixante sept euros soixante deux centimes (1.239.467.62 Euros), qui doit être atteint dans un délai de six mois à partir de la date à laquelle la Société a été agréée en tant qu'organisme de placement collectif selon la loi luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa supplémentaire à la suite du dernier alinéa de l'article 11 des statuts, version anglaise et traduction française, lequel alinéa supplémentaire aura la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise*Pooling*

The Company may invest and manage all or any part of the assets of two or more Portfolios (for the purpose hereof «Participating Portfolios») on a pooled basis. Any such asset pool shall be formed by transferring to it cash or other assets (subject to such assets being appropriate in respect to the investment policy of the pool concerned) from each of the Participating Portfolios. Thereafter, the Company may from time to time make further transfers to each asset pool. Assets may also be transferred back to a Participating Portfolio up to the amount of the participation of the Portfolio concerned. The share of a Participating Portfolio in an asset pool shall be measured by reference to notional units of equal value in the asset pool. On formation of an asset pool, the Company shall determine the initial value of notional units (which shall be expressed in such currency as the Company may consider appropriate) and shall allocate to each Participating Portfolio notional units having an aggregate value equal to the amount of cash (or to the value of other assets) contributed. Thereafter, the value of the unit shall be determined by dividing the Net Asset Value of the asset pool by the number of notional unit subsisting.

When additional cash or assets are contributed to or withdrawn from an asset pool, the allocation of notional units of the Participating Portfolio concerned will be increased or reduced, as the case may be, by a number of notional units determined by dividing the amount of cash or the value of assets contributed or withdrawn by the current value of a share. Where a contribution is made in cash, it will be treated for the purpose of this calculation as reduced by an amount which the Company considers appropriate to reflect fiscal charges and dealing and purchase costs which may be incurred in investing the cash concerned; in the case of cash withdrawal, a corresponding deduction will be made to reflect costs which may be incurred in realising securities or other assets of the asset pool.

Dividends, interest and other distributions of an income nature earned with respect to the assets in an asset pool will be applied to such asset pool and cause the respective net assets to increase. Upon the dissolution of the Company, the assets in an asset pool will (subject to the claims of creditors) be allocated to the Participating Portfolios in proportion to their respective participation in the asset pool.

Traduction française*Pooling*

La Société peut décider d'investir et de gérer tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments (dans l'objectif suivant, «Compartiments participants») en commun. Chaque masse d'avoirs («pool») sera constituée par le transfert d'espèces ou d'autres avoirs (sous réserve que ces avoirs soient compatibles avec la politique d'investissement de la masse d'avoirs concernée) provenant de chaque Compartiment participant. Par la suite, la Société pourra effectuer des transferts supplémentaires à chaque masse d'avoirs. La Société peut également retransférer les avoirs d'un Compartiment participant, à concurrence du montant de la participation de ce dernier.

L'action d'un Compartiment participant dans une masse d'avoirs sera mesurée par référence à des unités de valeur égale dans la masse d'avoirs. Lors de la formation d'une masse d'avoirs, la Société fixera la valeur initiale d'une unité, (exprimée dans la devise que la Société considère comme adéquate) et elle attribuera à chaque Compartiment participant des unités d'une valeur totale égale au montant des espèces (ou à la valeur d'autres avoirs) contribuées. Ensuite, la valeur d'une unité sera déterminée en divisant la valeur nette d'inventaire de la masse d'avoirs par le nombre des unités existantes.

Lorsque des espèces ou des actifs supplémentaires sont apportés à, ou retirés d'une masse d'avoirs, le nombre d'unités attribué au Compartiment participant concerné sera augmenté ou réduit (selon le cas) du nombre d'unités, déterminé en divisant le montant des espèces ou la valeur des actifs apportés ou retirés par la valeur du jour d'une action. Si une contribution est faite en espèces, cette contribution, pour les besoins du calcul, est minorée d'un montant que la Société considère approprié pour refléter les charges fiscales et les frais de transaction et d'achat, qui peuvent être encourus pour l'investissement des espèces concernées; dans le cas d'un retrait d'espèces, une majoration correspondante pourra être faite pour refléter les frais qui seraient encourus lors de la réalisation de titres ou d'autres actifs de la masse d'avoirs.

Les dividendes, les intérêts et autres distributions qui ont la nature d'un revenu, reçus sur les actifs d'une masse d'avoirs, seront attribués aux Compartiments participants et augmenteront les avoirs nets respectifs. Lors de la dissolution de la Société, les actifs d'une masse d'avoirs (sous réserve des droits des créanciers) seront attribués aux Compartiments participants, proportionnellement à leur participation respective dans la masse d'avoirs.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter les modifications des articles 1, 5 et 11 en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: T. Leemans, L. Beelen, L. Kreicher, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, vol. 139S, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2003.

J. Delvaux.

(039085.1/208/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

ZIROUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 67.938.

Extrait des résolutions et décisions prises par l'associé unique pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2002

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002;
- de donner décharge au gérant Monsieur Johannes Jellema pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour ZIROUC, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038692.3/1005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

EURAM GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.903.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 janvier 2003

au siège de la société

24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Le mandat de la FIDUCIAIRE BEFAC, S.à r.l., aux fonctions de Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour une période de 3 ans à partir de l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038873.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

EURAM GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.903.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURAM GESTION S.A.

M.J.-C. Pistis / M.P. Tegas / GOUDSMIT & TANG, S.à r.l.

Administrateur-délégué / Administrateurs

FIDUCIAIRE BEFAC, S.à r.l.

Le Commissaire aux Comptes

Signature

(038874.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

L.M.C.I. S.A., LUXEMBURG METALLIC CONSTRUCTION INSTALLATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12.

R. C. Diekirch B 4.935.

L'an deux mille trois, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme L.M.C.I. S.A. (LUXEMBURG METALLIC CONSTRUCTION INSTALLATION S.A.), ayant son siège social à L-9942 Basbellain, Maison 12,

Constituée, sous la dénomination de PLAYTEC S.A., aux termes d'un acte reçu par le notaire Fernand Unsen, en date du 28 septembre 1998, publié au Mémorial C page 43.314 de 1998, et dont les statuts ont été modifiés, avec changement de nom, aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 février 2002, publié au Mémorial C page 44.563 de 2002 et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C page 9273 de 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Muller, employé privé, demeurant à Wiltz, qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Hansen, employée privée, demeurant à Tarchamps.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modification de l'objet social (article 2 des statuts).

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de supprimer une partie de l'objet social.

En conséquence, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- la fabrication de produits métalliques: portes et fenêtres, volets de fenêtres, murs de séparation mobiles, grilles, portes de garages, etc...
- la fabrication et le montage de pièces en fer forgé pour le secteur de la construction, soit des rampes d'escalier, des balustrades, etc...
- la fabrication de pièces métalliques, en application de différentes techniques: percer, tourner, fraiser, couper, raboter, insérer, coller, redresser, scier, poncer, aiguiser, souder, encocher, etc...
- le montage de menuiserie métallique intérieure et extérieure: portes, fenêtres, encadrements de portes et de fenêtres, escaliers, placards, cuisines équipées, installations pour magasin, etc...
- le montage de murs de séparations métalliques, de revêtements métalliques de murs, plafonds, etc...
- le montage de portes de garages, de portes coulissantes, d'auvents, de grilles, de portes grillagées, etc... métalliques,
- la peinture de pièces métalliques,
- le montage et le démontage d'échafaudages et de plate-formes.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cent quinze (€ 815,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: N. Simon, N. Hansen, P. Müller, U. Tholl

Enregistré à Mersch, le 2 juillet 2003, vol. 424, fol. 84, case 4.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juillet 2003.

U. Tholl.

(901685.5/232/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 juillet 2003.

L.M.C.I. S.A., LUXEMBURG METALLIC CONSTRUCTION INSTALLATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12.

R. C. Diekirch B 4.935.

Statuts coordonnés suivant acte du 27 juin 2003, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(901686.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 juillet 2003.

FINANCIERE TRACTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 84.947.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 12 juin 2003 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2002;

- l'assemblée a décidé de prélever sur le bénéfice de l'exercice 2002 un montant correspondant à 10% du capital social pour affectation à la réserve légale et de reporter le solde du bénéfice sur les exercices suivants;

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs actuellement en fonction ainsi qu'au Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour FINANCIERE TRACTEL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02356. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038694.3/1005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

EurEau SOURCES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 77.242.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur Jean François Liess, directeur de sociétés, demeurant à 2bis, Plateau de Frontenex, CH-1208 Genève, Président

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, Luxembourg

- Monsieur Philibert Frick, consultant, demeurant 11, rue le Corbusier, CH-1208 Genève.

Est nommé comme nouvel administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01430. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038705.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

BHE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1368 Luxemburg, 32, rue du Curé.
H. R. Luxemburg B 88.219.

Im Jahre zweitausenddrei, den zweiten Juni.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg,

fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft BHE HOLDING S.A., mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 1. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1364 vom 20. September 2002.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Kristian Groke, Expert Comptable, beruflich wohnhaft in L-1368 Luxemburg, 32, rue du Curé,

welcher zum Schriftführer Herr Frank Ferron, Notarsekretär, beruflich wohnhaft in L-2240 Luxemburg, 30, rue Notre-Dame bestimmt.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Marie-Paule Kohn-Thibo, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-2240 Luxemburg, 30, rue Notre-Dame.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1) Erhöhung des Kapitals der Gesellschaft um zusätzliche 138.750,- EUR durch Ausgabe von neuen 100.000 Stück Aktien der Kategorie A zu nominal je 1,25 EUR zuzüglich einem Agio von 1,75 EUR je Aktie sowie neuen 11.000 Stück Aktien der Kategorie AA zu nominal 1,25 EUR ohne Agio sowie 0 neuen Stück Aktien der Kategorie AAA zu nominal 1,25 EUR zuzüglich einem Agio von 2,33 EUR je Aktie und Beschlussfassung über die Änderung der hierdurch betroffenen Artikel der Statuten der Gesellschaft,

2) Änderung der Verteilung der Dividenden, einschliesslich Änderung der hierdurch betroffenen Artikel der Statuten der Gesellschaft, wobei künftige Artikel 5 der Statuten vom Grundsatz wie folgt lautet:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertachtundachtzigtausendsiebenhundertfünfzig Euro (388.750,- €), eingeteilt in dreihundertelftausend (311.000) Stammaktien und zwar in den drei Kategorien AAA, AA und A mit den aus der nachstehenden Tabelle ersichtlichen Anzahlen, Nominalwerten, Agios, Stimmen und aktuellen Dividendenrechten:

Kategorie	Anzahl	Nominal je Aktie in Euro	Agio je Aktie in Euro	Dividendenanteil je Aktienkategorie in % nach Abzug der Vorabausschüttung
AAA	750	1,25	2,33	0,3
AA	39.820	1,25	0,00	5,8
A	270.430	1,25	1,75	93,9

Übersteigt das Geschäftsergebnis vor Kosten die für das Geschäftsjahr auf Basis einer Referenzverzinsung (1-Monats-Euro-Libor Verzinsung, sofern nicht in der vorherigen Generalversammlung mit einfacher Stimmenmehrheit der abgegebenen Stimmen anders beschlossen) ermittelten und in der Generalversammlung mit einfacher Stimmenmehrheit der abgegebenen Stimmen verabschiedeten Planzahlen um X Euro ($X > 0$), so erhalten die Stammaktien der Kategorie AAA eine Vorabausschüttung in Höhe von 25% dieses Betrages ($= 0,25 * X$), andernfalls und mindestens jedoch eine Voraberschüttung von 1% des Gesellschaftskapitals zuzüglich Rücklagen abzüglich der durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates (CEO, vgl. Artikel 7) veranlassten Kosten. Von der aus dem verbleibenden Geschäftsergebnis nach Kosten und Rücklagenerfordernissen/-bedienungen in der Generalversammlung festgelegten Gesamtdividende entfallen dann die in der letzten Spalte der obigen Tabelle genannten Prozente hiervon auf die Aktienkategorien AAA, AA und A. Bei der Aufteilung wird für jede Aktie auf volle Eurocent abgerundet. Der verbleibende Teil der Gesamtdividende (Rundungsergebnis) entfällt auf die Aktien der Kategorie AAA.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Jede Aktie der Kategorien AAA, AA und A gibt Anrecht auf eine Stimme.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder verringert werden. Hierdurch verändern sich dann ggf. auch die oben angegebenen Dividendenrechte unter den gesetzlichen Bedingungen entsprechend Beschluss der Generalversammlung.

3) Verschiedenes.

IV.- Nach diesen Erklärungen nahm die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um einen Betrag von hundertachtunddreissigtausendsiebenhundertfünfzig Euro (138.750,- €) zu erhöhen, um es von seinem augenblicklichen Betrag von zweihundert fünf-

zigtausend Euro (250.000,- €) auf dreihundertachtundachtzigtausendsiebenhundertfünfzig Euro (388.750,- €) zu erhöhen, durch Schaffung und Ausgabe von einhunderttausend (100.000) neuen Aktien der Kategorie A zu je einem Komma fünfundsiebzig Euro (1,25 €) zuzüglich einem Agio von einem Komma fünfundsiebzig Euro (1,75 €) pro Aktie, sowie elftausend (11.000) neuen Aktien der Kategorie AA zu je einem Komma fünfundsiebzig Euro (1,25 €) pro Aktie ohne Agio, welche die gleichen Rechte haben werden wie die bereits bestehenden Aktien und voll in bar eingezahlt wurden.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis der ausdrücklichen Erklärung eines Aktionärs auf eine Zeichnung der neu auszubehenden Aktien zu verzichten, und der ausdrücklichen Erklärung der übrigen Aktionäre auf ein proportionelles Zeichnungsrecht auf die neuen Aktien zu verzichten.

Folglich beschliesst die Generalversammlung nachstehende Intervenienten zur Zeichnung der neuen Aktien zuzulassen:

Sind alsdann dieser Urkunde beigetreten:

1) Herr Bernd H. Eckhardt, wohnhaft in E-28754 Competa, Aptdo. Correos 429, hier vertreten durch Herrn Kristian Groke, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Competa, am 27. April 2003, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Welcher Komparent, hier vertreten wie vorerwähnt, erklärt neununddreissigtausend (39.000) neue Aktien der Kategorie A mit einem Nennwert von einem Komma fünfundsiebzig Euro (1,25 €) und einem Agio von einem Komma fünfundsiebzig Euro (1,75 €) pro Aktie und elftausend (11.000) neue Aktien der Kategorie AA mit einem Nennwert von einem Komma fünfundsiebzig Euro (1,25 €) ohne Agio pro Aktie zu zeichnen, welche Aktien sogleich voll und in bar eingezahlt wurden, zuzüglich eines Agios von einem Komma fünfundsiebzig Euro (1,75 €) pro Aktie der Kategorie A.

2) Frau Ilse Schedl, wohnhaft in D-81243 München, Dinkelsbühler Str. 36, hier vertreten durch Herrn Kristian Groke, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in München, am 22. Mai 2003, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Welche Komparentin, hier vertreten wie vorerwähnt, erklärt fünfzigtausend (50.000) neue Aktien der Kategorie A mit einem Nennwert von einem Komma fünfundsiebzig Euro (1,25 €) und einem Agio von einem Komma fünfundsiebzig Euro (1,75 €) pro Aktie zu zeichnen, welche Aktien sogleich voll und in bar eingezahlt wurden, zuzüglich eines Agios von einem Komma fünfundsiebzig Euro (1,75 €) pro Aktie der Kategorie A.

3) Frau Cornelia Eckhardt, wohnhaft in E-28754 Competa, Aptdo. Correos 429, hier vertreten durch Herrn Kristian Groke, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Competa, am 27. April 2003, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Welche Komparentin, hier vertreten wie vorerwähnt, erklärt elftausend (11.000) neue Aktien der Kategorie A mit einem Nennwert von einem Komma fünfundsiebzig Euro (1,25 €) und einem Agio von einem Komma fünfundsiebzig Euro (1,75 €) pro Aktie zu zeichnen, welche Aktien sogleich voll und in bar eingezahlt wurden, zuzüglich eines Agios von einem Komma fünfundsiebzig Euro (1,75 €) pro Aktie der Kategorie A.

Aufgrund der erwähnten Zeichnung der neuen Aktien steht somit der Gesellschaft ein Totalbetrag in Höhe von dreihundertdreizehntausendsiebenhundertfünfzig Euro (313.750,- €) zu Verfügung wovon einhundertachtunddreissigtausendsiebenhundertfünfzig Euro (138.750,- €) dem Kapital zugefügt wurden und einhundertfünfundsiebzigtausend Euro (175.000,- €) der freien Reserve, wie dies dem Notar durch Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Aufgrund dieser Beschlüsse beschliesst die Generalversammlung Artikel 5. der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertachtundachtzigtausendsiebenhundertfünfzig Euro (388.750,- €), eingeteilt in dreihundertelftausend (311.000) Stammaktien und zwar in den drei Kategorien AAA, AA und A mit den aus der nachstehenden Tabelle ersichtlichen Anzahlen, Nominalwerten, Agios, Stimmen und aktuellen Dividendenrechten:

Kategorie	Anzahl	Nominal je Aktie in Euro	Agio je Aktie in Euro	Dividendenanteil je Aktienkategorie in % nach Abzug der Vorabausschüttung
AAA	750	1,25	2,33	0,3
AA	39.820	1,25	0,00	5,8
A	270.430	1,25	1,75	93,9

Übersteigt das Geschäftsergebnis vor Kosten die für das Geschäftsjahr auf Basis einer Referenzverzinsung (1-Monats-Euro-Libor Verzinsung, sofern nicht in der vorherigen Generalversammlung mit einfacher Stimmenmehrheit der abgegebenen Stimmen anders beschlossen) ermittelten und in der Generalversammlung mit einfacher Stimmenmehrheit der abgegebenen Stimmen verabschiedeten Planzahlen um X Euro ($X > 0$), so erhalten die Stammaktien der Kategorie AAA eine Vorabausschüttung in Höhe von 25% dieses Betrages ($= 0,25 * X$), andernfalls und mindestens jedoch eine Vorabausschüttung von 1% des Gesellschaftskapitals zuzüglich Rücklagen abzüglich der durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates (CEO, vgl. Artikel 7) veranlassten Kosten. Von der aus dem verbleibenden Geschäftsergebnis nach Kosten und Rücklagenerfordernissen/-bedienungen in der Generalversammlung festgelegten Gesamtdividende entfallen dann die in der letzten Spalte der obigen Tabelle genannten Prozente hiervon auf die Aktienkategorien AAA, AA und A. Bei der

Aufteilung wird für jede Aktie auf volle Eurocent abgerundet. Der verbleibende Teil der Gesamtdividende (Rundungsergebnis) entfällt auf die Aktien der Kategorie AAA.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Jede Aktie der Kategorien AAA, AA und A gibt Anrecht auf eine Stimme.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder verringert werden. Hierdurch verändern sich dann ggf. auch die oben angegebenen Dividendenrechte unter den gesetzlichen Bedingungen entsprechend Beschluss der Generalversammlung.»

Kosten

Die Auslagen, Kosten, Gebühren und Honorare, die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen werden auf ungefähr 4.750.- Euro geschätzt.

Da nunmehr die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. Groke, M.-P. Thibo, F. Ferron, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, vol. 139S, fol. 20, case 5. – Reçu 3.137,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 13. Juni 2003.

J.-P. Hencks.

(037031.3/216/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

BHE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 88.219.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(037034.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

KÖLN IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 61.612.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038709.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FINANCIERE MARGOT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R. C. Luxembourg B 84.933.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 12 juin 2003 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2002;

- l'assemblée a décidé de reporter la perte de l'exercice 2002 sur les exercices suivants;

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs actuellement en fonction ainsi qu'au Commissaire aux Comptes THEMIS AUDIT LIMITED pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

- l'assemblée a décidé de nommer à la fonction de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Yves Sockeel, Monsieur Thierry Bertrand, demeurant à 33, Avonwick Gate, Toronto, Ontario M3A 2M7.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société clos au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour FINANCIERE MARGOT HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038696.3/1005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

TRANSNATIONAL FERTILIZERS COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 94.341.

STATUTES

In the year two thousand three, on the fourth of July.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

1) LANNAGE S.A., société anonyme, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg Number B 63.130,

represented by Mrs Myriam Spiroux-Jacoby, employée privée, residing professionally at Luxembourg, on behalf of a proxy given at Luxembourg on the 3rd of July 2003.

2) VALON S.A., société anonyme, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg Number B 63.143,

represented by Mrs Catherine Day-Royemans, employée privée, residing professionally at Luxembourg, on behalf of a proxy given at Luxembourg on the 3rd of July 2003.

The prenamed proxies, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a holding company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a joint stock holding company (société anonyme holding) under the name of TRANSNATIONAL FERTILIZERS COMPANY HOLDING S.A.

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies and by article 209 of the amended companies act.

Art. 3. The corporate capital is fixed at fifty thousand Euro (€ 50,000.-) divided into one hundred (100) shares of five hundred Euro (€ 500.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to three hundred thousand Euro (€ 300,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of five hundred Euro (€ 500.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the board of directors is authorized to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital. The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions that may be related to such bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, e-mail or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the 1st of January and shall end on the 31st of December of each year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday of April at 11 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies and the Law of July 31st, 1929, on Holding Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions.

- 1) The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on the 31st of December 2003.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2004.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) LANNAGE S.A., société anonyme, prenamed, fifty shares.....	50
2) VALON S.A., société anonyme, prenamed, fifty shares	50
Total: one hundred shares	100

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of fifty thousand Euro (€ 50,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement.

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about two thousand five hundred (2,500.-) euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at 3 and that of the auditors at 1.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 63.130,
 - b) VALON S.A., société anonyme, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 63.143,
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 86.086;
- 3) Has been appointed auditor:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 63.115.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting held in 2008.
- 5) The registered office will be fixed at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

The undersigned notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le quatre juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société LANNAGE S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 63.130,

ici représentée par Madame Myriam Spiroux-Jacoby, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 3 juillet 2003,

2. La société VALON S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arion, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 63.143,

ici représentée par Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 juillet 2003,

lesquelles procurations resteront après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de TRANSNATIONAL FERTILIZERS COMPANY HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (€ 50.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (€ 500,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à trois cent mille Euros (€ 300.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents Euros (€ 500,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou contre apports en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des obligations convertibles, sous forme d'obligations nominatives ou au porteur, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions ayant trait à ces émissions d'obligations. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier vendredi du mois d'avril à onze heures (11.00) à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, prénommée, cinquante actions	50
2. VALON S.A., société anonyme, prénommée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (€ 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents (2.500,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 63.130;
 - b) VALON S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 63.143;
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 86.086.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 63.115.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.
- 5) Le siège social est fixé à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: M. Spiroux-Jacoby, C. Day-Royemans, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juillet 2003, vol. 523, fol. 22, case 12. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 11 juillet 2003.

J. Gloden.

(038933.3/213/315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

**CROWN PREMIUM PRIVATE EQUITY BUYOUT SICAV,
Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 89.394.

Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung

Montag 31. März 2003, um 17.00 Uhr in Luxemburg

Unter Verzicht auf sämtliche Frist- und Formerfordernisse über die Einberufung und Abhaltung einer Generalversammlung fassen die Aktionäre der CROWN PREMIUM PRIVATE EQUITY TECHNOLOGY BUYOUT Sicav mit Kenntnis der Tagesordnung folgende Beschlüsse:

Aktien insgesamt: 2,5

Anwesende Aktien: 2,5

Stimmen insgesamt: 2

(siehe Anwesenheitsliste)

1. Beschlussfassung zur Erweiterung des Verwaltungsrats von vier auf fünf Mitglieder.

Für: 2

Gegen: -

Enthaltung: -

2. Ernennung von Maximilian F. Brönner zum Verwaltungsratsmitglied für eine Dauer von sechs Jahren vorbehaltlich der Zustimmung der luxemburgischen Aufsichtsbehörde CSSF. Seine Amtszeit endet zum gleichen Zeitpunkt wie die der bisherigen Mitglieder des Verwaltungsrats.

Für: 2

Gegen: -

Enthaltung: -

Die oben genannten Beschlüsse sind somit einstimmig angenommen und gefasst worden.

Ausgestellt in Luxemburg, 31. März 2003.

Dr. K. Bächinger / A. Straubinger / Dr. R. Paganoni

Vorsitzender der Generalversammlung / Schriftführer / Dr. Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG03351. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038879.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

VALFOND MERSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04042, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Signature

Un mandataire

(038963.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

HUNDEBERG S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 62.971.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 avril 2003

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de l'Assemblée Générale nonobstant les dispositions statutaires;
- l'assemblée a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001 comme suit:

- Résultats reportés au 31/12/2001	- 58.226,10 EUR
- Résultat de l'exercice 2001	18.658,00 EUR
- Solde à reporter	<u>-39.568,10 EUR</u>

- l'assemblée a décidé de continuer l'activité de la société malgré le fait que les pertes cumulées au 31.12.2001 dépassent les trois quarts du capital social;

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Guy Harles,

Madame Ute Bräuer,

Madame Rita Goujon,

ainsi qu'au commissaire aux comptes Monsieur François Lentz pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Guy Harles,

Madame Ute Bräuer,

Madame Rita Goujon,

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur François Lentz, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002;

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour HUNDEBERG S.A. HOLDING

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038700.3/1005/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

WEB TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7591 Beringen, 8, rue Hurkes.
R. C. Luxembourg B 77.431.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour WEB TECHNOLOGIES S.A.

Signature

(038787.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FALKLAND S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 8.430.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, Luxembourg, Président

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, Luxembourg

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038703.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

STEPHANIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.379.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 avril 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, Luxembourg, Président

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, Luxembourg

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038706.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

SIXTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.243.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 6 juin 2003

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Mazzoli Augusto de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel Administrateur avec effet immédiat, Monsieur Ferdinando Cavalli demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIXTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG04093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038862.3/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

BLU INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 82.385.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes d'ELPERS & CO Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038711.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

HORIZON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.021.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juillet 2003.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(038750.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

HORIZON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.021.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juillet 2003.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(038751.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

HORIZON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.021.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juillet 2003.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(038754.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

GRAPHOPOLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 33.038.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire datée du 3 juin 2003 que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038712.3/655/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FAIRDRIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 78.605.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de la société de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ELPERS & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038713.3/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

S.C.S. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.639.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 novembre 2002

au siège de la société

24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS a été renouvelé pour l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038851.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

REFLEXION DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.895.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juillet 2003.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(038743.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

REFLEXION DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.895.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juillet 2003.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(038747.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

DIAMOND YACHTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 68.174.

Le 27 mai 2003 s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs en fonction, à savoir:

Monsieur Raymond Van Herck, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Décharge pleine et définitive lui est accordée pour l'exercice de son mandat au 27 mai 2003.

Est nommé nouvel administrateur:

Monsieur Simon Tortell demeurant à Malte.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

Confirme les nominations en qualité d'administrateur des Messieurs Francesco Olivieri demeurant à Florence (I) et Nicolo Flavio Ingargiola, demeurant à Empoli (I), leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes en fonction, à savoir:

FIDUCOM S.A. sise au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'assemblée lui accorde décharge pleine et définitive pour l'exercice de son mandat au 13 mai 2003.

Est nommée comme nouveau commissaire aux comptes:

la société LUXREVISION, S.à r.l. sise à Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

Troisième résolution

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au 6/12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

DIAMOND YACHTING S.A.

Signatures

Les membres du bureau

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06615. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(038773.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

A.R.G. HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.361.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Aloyse Scholtes, administrateur de société, 44, rue de Wiltz à L-2734 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038714.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

GROBA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.819.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2003

- au siège de la société
24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg
1. Le bilan et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés.
 2. Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'exercice concerné ont été approuvés.
 3. Décharge est donnée au Conseil d'Administration ainsi qu'au Commissaire aux Comptes pour 2002.
 4. La FIDUCIAIRE BEFAC a été nommée Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2003.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038861.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

GROBA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 33, rue M. Engels.
R. C. Luxembourg B 38.819.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROBA S.A.H.

Le Conseil d'Administration

IBS PARTNERS ici représentée par:

Mme Y. Benallal

GOUDSMIT & TANG ici représentée par:

M. J.-J. Axelroux

ABC IMPORT-EXPORT représentée par:

M. B. Zimmer

Signatures

Le Commissaire aux Comptes

FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES-COMPTABLES

(038864.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

PIVEK FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 66.722.

Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société PIVEK FINANCIERE HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 10 juin 2003, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2002 n'ont pas pu être finalisés dû au fait que nous n'avons pas encore reçu le rapport d'auditeur.
2. Accorder décharge au Conseil pour son retard dans la soumission aux actionnaires des comptes au 31 décembre 2002.
3. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 décembre 2002.
4. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIVEK FINANCIERE HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038716.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

BAVEK FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 66.680.

Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société BAVEK FINANCIERE HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 10 juin 2003, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2002 n'ont pas pu être finalisés dû au fait que nous n'avons pas encore reçu le rapport d'auditeur.
2. Accorder décharge au Conseil pour son retard dans la soumission aux actionnaires des comptes au 31 décembre 2002.
3. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 décembre 2002.
4. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAVEK FINANCIERE HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038718.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

LAB PRODUCTS VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.823.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AG04348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(038869.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

MARAKEI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 45.775.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 juin 2003 que:

1) Suite à la démission des administrateurs Maître Victor Elvinger et Maître Catherine Dessoy, ont été nommés administrateurs en remplacement:

- Madame Linda Treiber, demeurant à A-1210 Wien, Brvennerstr. 340/3/27,

- Monsieur Vladimir Musilek, demeurant à Praha 4, Benkova 1689/40.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

2) Le mandat de Monsieur Claude Melotto, demeurant à Monaco, 44, boulevard de l'Italie, a été prorogé pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

3) Suite à la démission du commissaire aux comptes CORAL TRUST COMPANY LIMITED, a été nommée en remplacement la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

4) Le siège social de la société a été fixé à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038768.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

C.M.P.B., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R. C. Luxembourg B 44.003.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour C.M.P.B., S.à r.l.

Signature

(038788.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

ZCI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 75.148.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 septembre 2002

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires, Messieurs Theo A.M. Bosman, David A.L. Bennett, Gill F. Adams, Nicholas Jordan et Christopher J. Colebank;

- Messieurs: Steven Georgala, résidant à 4, avenue Eglé, F-78600 Maisons-Laffitte

John B. Mills, résidant à 9, rue Desiré Zahren, L-5942 Itzig et

Malcolm K. Becker, résidant à 9, cité Beaulieu, L-6195 Imbringen

ont été nommés administrateurs avec effet au 16 septembre 2002, jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire;

- Le nombre des administrateurs de la société est porté à trois;

- Décharge pleine et entière a été donnée au Secrétaire Général démissionnaire Monsieur David A.L. Bennett avec effet au 16 septembre 2002;

- Monsieur John B. Mills a été nommé Secrétaire Général de la société avec effet au 16 septembre 2002;

Le siège social a été transféré du 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038814.3/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

ZAMBIA COPPER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) LIMITED, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 13.057.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 septembre 2002

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires, Messieurs Theo A.M. Bosman, David A.L. Bennett, Gill F. Adams, Nicholas Jordan et Christopher J. Colebank;
 - Messieurs: Steven Georgala, résidant à 4, avenue Eglé, F-78600 Maisons-Laffitte
John B. Mills, résidant à 9, rue Desiré Zahlen, L-5942 Itzig et
Malcolm K. Becker, résidant à 9, cité Beaulieu, L-6195 Imbringen
ont été nommés administrateurs avec effet immédiat, jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire;
 - Le nombre des administrateurs de la société est porté à trois;
 - Décharge pleine et entière a été donnée au Secrétaire Général démissionnaire Monsieur David A.L. Bennett;
 - Monsieur John B. Mills a été nommé Secrétaire Général de la société avec effet immédiat;
- Le siège social a été transféré du 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038817.3/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

BROKER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.854.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Signature.

(038838.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

HOLDFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.340.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 juillet 2003

Résolutions

La société décide de transférer son siège social du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Jean Robert Bartolini, administrateur;

Sandro Capuzzo, administrateur;

Marc Limpens, administrateur;

Mme Patrizia Collarin, administrateur

Commissaire aux comptes

FIN-CONTROLE S.A., 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038875.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

AMIRALIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.856.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2003 au siège de la société

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 ont été approuvés.
Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ont été approuvés.
Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

Il a été décidé de reporter la perte de l'exercice.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la FIDUCIAIRE BEFAC a été renouvelé pour l'exercice 2002.

En vertu de l'article 100 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale vote à l'unanimité la continuation de l'activité de la société.

Les actionnaires nomment IBS & PARTNERS ici représentée par Mme Yamina Benallal en remplacement de M. Bertrand Duc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038867.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

AMIRALIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.856.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMIRALIS S.A.

Les Administrateurs

B. Zimmer / J.-J. Axelroud

IBS & PARTNERS ici représentée par

Y. Benallal

Signature

Le Commissaire aux Comptes

FIDUCIAIRE BEFAX EXPERTISES-COMPTABLES

(038870.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

OPIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 150, rue du Parc.
R. C. Luxembourg B 60.881.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour OPIO, S.à r.l.

Signature

(038790.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

ELEFANTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 150, rue du Parc.
R. C. Luxembourg B 60.541.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ELEFANTO, S.à r.l.

Signature

(038792.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

SOFT INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.477.

Les actionnaires décident de remplacer l'administrateur Madame Sylvie Allen-Petit par la société KITZ S.A. avec effet au 21 mai 2003 pour une période de 2 ans jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2004. Ils accordent décharge pleine et entière à Madame Sylvie Allen-Petit pour l'exécution de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038894.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

E-SOLUTIONS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 77.808.

Les actionnaires décident de remplacer Madame Sylvie Allen-Petit par la société KITZ S.A. en tant que nouvel administrateur avec effet au 28 mai 2003 pour une période de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2005. Ils accordent décharge pleine et entière à Madame Sylvie Allen-Petit pour l'exécution de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038896.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

STUBOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10, rue du Puits.
R. C. Luxembourg B 79.478.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour STUBOLUX S.A.

Signature

(038793.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FESTIVAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 81.134.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 juin 2003 que:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur d'entreprise, demeurant à 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg a été nommé administrateur de type C de la société FESTIVAL CORPORATION S.A., en remplacement de Monsieur Stéphane Spedener, démissionnaire.

Le nouvel administrateur reprendra le mandat de son prédécesseur.

- Monsieur Charles Bauccio, directeur, demeurant à 20 St Anns Villas - London WH 4rs a été nommé administrateur supplémentaire de type C.

Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038977.3/727/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

LOUSSEAU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 20.987.

—
Les actionnaires décident de remplacer Madame Sylvie Allen-Petit par la société KITZ S.A. avec effet au 11 juin 2003 pour une durée de 3 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2005. Les actionnaires accordent décharge pleine et entière à Madame Sylvie Allen-Petit pour l'exécution de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038898.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

LE VERGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10, rue des Puits.

R. C. Luxembourg B 72.466.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LE VERGER, S.à r.l.

Signature

(038794.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

LA GENERALE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 62, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 14.349.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LA GENERALE IMMOBILIERE, S.à r.l.

Signature

(038798.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

UBS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 11.142.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour UBS (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(038802.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

DEBSWANA INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 82.132.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(038804.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

GELUCO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 14.992.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(038887.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

SYSEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.095.

L'Assemblée Générale de la société, convoquée le 26 juin 2003, a unanimement décidé de poursuivre les activités de la société (décision prise en vertu de l'article 100 LSC).

Les actionnaires décident de nommer les sociétés KITZ S.A. et ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. en tant que nouveaux administrateurs en remplacement de Madame Sylvie Allen-Petit avec effet au 12 juin 2003. Les mandats de KITZ S.A. et ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. ont une durée de 2 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2004. Ils accordent décharge pleine et entière à Madame Sylvie Allen-Petit pour l'exécution de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038900.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

ADVANCED LASER APPLICATIONS (ALA) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.518.

Les actionnaires décident de remplacer Madame Sylvie Allen-Petit par la société KITZ S.A. en tant que nouvel administrateur avec effet au 23 mai 2003. Le mandat de KITZ S.A. a une durée de 2 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2004. Ils accordent décharge pleine et entière à Madame Sylvie-Allen pour l'exécution de son mandat.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038903.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

C&A EUROPE (LUXEMBOURG), Société en commandite simple.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 94.348.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés qui s'est tenue le 20 juin 2003 au siège social que:

1. Le montant du capital social de la société est augmenté à concurrence de 368.349.366,- Euros, pour le porter de son montant actuel de 100.000,- Euros à 368.449.366,- Euros.

2. La société KPMG AUDIT s.c., ayant son siège social à Luxembourg, 31, allée Scheffer, a été nommée Réviseur d'Entreprises de la société.

3. Monsieur Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Septfontaines, 6, rue d'Ar-lon, s'est vu confier le pouvoir d'exercer tous les actes de gestion journalière de la société.

Pour extrait conforme

C&A EUROPE S.A.

Signature

L. Brenninkmeijer / D. Brenninkmeijer

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038949.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

LEONE X HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 69.247.

Les actionnaires décident de remplacer l'administrateur Madame Sylvie Allen-Petit par la société KITZ S.A. avec effet au 16 juin 2003 pour une période de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2007. Ils accordent décharge pleine et entière à Madame Sylvie Allen-Petit pour l'exécution de son mandat.

Ensuite, les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit de Monsieur Marc Schintgen, Madame Ingrid Hoolants et ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. pour une durée de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038905.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

LAVAL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 78.294.

Les actionnaires acceptent la démission de Madame Sylvie Allen-Petit et lui accordent décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat. Ils nomment en remplacement KITZ S.A. comme administrateur avec effet au 20 juin 2003. KITZ S.A. est nommée pour une durée de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2005.

L'Assemblée décide de poursuivre les activités de la société.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038907.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

CIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 68.098.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinaire en date du 9 septembre 2002:

1. - que Monsieur Alexis Agnello et Madame Candia Camaggi ont démissionné en leur qualité d'administrateurs de la société;

- que l'Assemblée prend note également que Monsieur Frederico Kernot a démissionné en sa qualité d'administrateur, avec effet au 2 juillet 2001, telle que déposée au Registre de Commerce en date du 7 mars 2003 et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 285 du 18 mars 2003.

2. que la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, soit un administrateur du groupe A et un administrateur du groupe B, soit deux administrateurs du groupe A.

Administrateur de pouvoir A

Monsieur Guido Cefalu

Monsieur Eddy Dome

Monsieur Giancarlo Olgati

Administrateur de pouvoir B

Monsieur Pasquale Giacobbe

Monsieur Frédéric Moge

Monsieur Alberto Gandino

3. que Monsieur Giacobbe sera désormais un administrateur de type B et non plus de type C.

4. que la société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été élue commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038969.3/727/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

SAPIN VERT PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 84.301.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 juillet 2003 que:
- Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, demeurant au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, a été nommé commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038965.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

TRUFILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 94.345.

STATUTS

L'an deux mille trois, le huit juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois TRUFIDEE, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 1.363, ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Carlo Göckel, administrateur de sociétés, demeurant au 169, route de Longwy, L-4831 Rodange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 juillet 2003.

2) La société anonyme de droit belge SOFINA, inscrite au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 270194, ayant son siège social au 11, rue des Colonies, B-1000 Bruxelles,

ici représentée par Monsieur Carlo Göckel, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 4 juillet 2003.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présentes pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes précitées, agissant par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentant de documenter la création d'une société anonyme qu'ils entendent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège, Durée de la société, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme, sous la dénomination de TRUFILUX.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré par simple décision du Conseil d'administration à l'intérieur de cette municipalité par simple décision du Conseil d'administration et partout ailleurs dans le Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Assemblée générale des actionnaires statuant en matière de modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a principalement pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations minoritaires significatives dans un nombre restreint de sociétés de grande taille détenant des intérêts concentrés sectoriellement et diversifiés géographiquement.

Accessoirement, son objet porte également sur:

a. des prestations de conseils et des services financiers, techniques, commerciaux, fiscaux, juridiques et comptables, c'est-à-dire, dans le sens le plus large, l'assistance et l'exercice, pour compte de sociétés du groupe ou de tiers, des responsabilités notamment dans les domaines de l'administration, de la finance, des achats, de la production et de la gestion;

b. l'acquisition, la détention et la cession de toutes valeurs mobilières, sous quelle que forme que ce soit, émises par d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères;

c. toutes opérations de placements financiers, sous quelle que forme que ce soit, y compris le recours à des instruments dérivés tels que des contrats d'option et des positions de change à terme.

La société peut accomplir toutes les opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à le favoriser; elle peut notamment s'intéresser à toute entreprise ayant un objet similaire, analogue ou connexe au sien.

Titre II. Capital social, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000) et est représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10) chacune.

Ces actions sont et restent nominatives.

Art. 6. Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée générale et ce dans les conditions prévues par la loi du dix août mil neuf cent quinze sur le régime des sociétés commerciales, ainsi que les lois subséquentes.

L'augmentation peut se faire par la création de nouvelles actions du même type que les actions existantes ou d'actions jouissant d'autres droits que les actions à libérer en numéraire ou au moyen des réserves extraordinaires de la société, ou par des apports en nature.

Lors de chaque augmentation de capital, le Conseil d'administration peut conclure aux conditions qu'il juge convenir, toutes conventions en vue de garantir la réalisation de l'augmentation, notamment en faisant souscrire le capital nouveau à des conditions à fixer par lui, par un ou plusieurs garants, à charge éventuellement par ces derniers, si l'Assemblée en décide ainsi, d'offrir aux porteurs d'actions anciennes de leur rétrocéder tout ou partie des actions nouvelles.

Art. 7. Le Conseil d'administration fait les appels de fonds sur les actions non entièrement libérées au moment de leur souscription et détermine les époques de versement.

L'appel de fonds se fait par lettre recommandée.

Les actions ne peuvent être libérées anticipativement que sur autorisation du Conseil d'administration et dans les conditions déterminées par lui.

Tout versement qui n'a pas été effectué à l'échéance, produit de plein droit, à partir de son exigibilité, des intérêts calculés au taux de sept pour cent l'an.

Si le versement n'est pas opéré dans le mois de son exigibilité, le Conseil d'administration a le droit, quinze jours après l'envoi à l'actionnaire défaillant d'une mise en demeure par lettre recommandée ou par exploit d'huissier, de faire vendre en bourse, sans autre procédure, les titres sur lesquels les versements appelés n'auront pas été effectués.

Cette vente se fait pour compte et aux risques de l'actionnaire et la somme en provenant, déduction faite des frais, appartient à la société à concurrence de ce qui lui est dû par l'actionnaire; celui-ci reste tenu de la différence, comme il profite de l'excédent, s'il y a lieu.

Les certificats représentant les actions ainsi vendues, n'ont plus aucune valeur et il sera délivré aux acquéreurs de nouveaux titres portant les mêmes numéros que les titres annulés.

Le tout sans préjudice à l'exercice, même simultané, de tous autres moyens de droit.

Art. 8. La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une action, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard propriétaire de l'action.

Art. 9. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre en quelques mains qu'il passe. La possession d'une action emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Art. 10. Les héritiers ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'aposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux bilans sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Titre III. Administration et Surveillance

Art. 11. La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 12. Un administrateur au moins sortira tous les ans; l'ordre de sortie, réglé par la voie du sort en séance du Conseil d'administration, sera établi de telle manière que le mandat d'aucun administrateur ne puisse durer plus de six ans.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Les mandats des administrateurs sortants non réélus cessent immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Celui qui est élu en remplacement d'un administrateur, dont le terme du mandat n'est pas expiré, achève le terme de celui qu'il remplace.

Art. 13. Indépendamment du remboursement des frais de déplacement et autres débours effectués par les administrateurs à l'occasion de l'exercice de leur mandat, l'assemblée générale peut allouer aux administrateurs des émoluments fixes à porter au compte des frais généraux.

Art. 14. Le Conseil choisit parmi ses membres un président.

Il peut par ailleurs désigner un ou plusieurs directeurs, sous-directeurs et fondés de pouvoirs.

Il peut ensuite constituer un ou plusieurs mandataires pour des objets déterminés, fixer leurs pouvoirs et décider que dans les limites de ces pouvoirs, lesdits mandataires pourront engager seuls la société. Il peut, en outre, désigner des administrateurs agissant deux à deux, qui auront pouvoir d'autoriser un ou plusieurs tiers à engager la société dans les limites et pour les objets qu'ils fixeront.

Il fixe les pouvoirs et émoluments attachés aux fonctions, délégations et mandats prévus dans les alinéas précédents.

Art. 15. Le Conseil se réunit sur la convocation et sous la présidence du président et, en cas d'empêchement de celui-ci, d'un administrateur choisi par ses collègues, aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent.

Il se réunit aussi chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 16. Le Conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Toutefois, lorsque à une séance le Conseil ne s'est pas trouvé en nombre, il peut dans une seconde réunion tenue au plus tard dans la quinzaine, délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour de la précédente séance quel que soit le nombre de membres présents.

Chacun des administrateurs peut, même par simple lettre, télégramme, telex ou télécopie, conférer à un de ses collègues le droit de le représenter et de voter pour lui à une séance déterminée du Conseil d'administration.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la simple majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de parité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Si dans une séance du Conseil, réunissant la majorité requise pour délibérer valablement, un ou plusieurs administrateurs s'abstiennent, en vertu de l'article cinquante sept de la loi du dix août mil neuf cent quinze, concernant les sociétés commerciales, les résolutions sont valablement prises à la majorité des autres membres du Conseil présents ou représentés.

Art. 17. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration sont signés par la moitié au moins des membres qui ont pris part à la délibération. Les procurations des membres représentés sont annexées au procès-verbal.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés soit par le président du Conseil d'administration, soit par deux administrateurs.

Art. 18. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts est de sa compétence.

Il peut notamment, et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, acheter, vendre, échanger, acquérir et aliéner tous biens meubles, acquérir ou prendre à bail le ou les immeubles nécessaires aux services de la société et aliéner ce ou ces immeubles s'il échet, emprunter à court et à long terme, avec ou sans garantie, même par voie d'émission d'obligations, consentir et accepter toutes garanties hypothécaires ou autres avec ou sans clause de voie parée, donner mainlevée de toutes saisies et oppositions, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'aucun paiement, transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux.

Il intéresse la société dans d'autres sociétés par voie de souscription, d'apport ou d'acquisition de titres.

Il détermine le placement des fonds disponibles.

Le Conseil d'administration peut procéder à la distribution d'un acompte sur dividende, conformément à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915, tel que modifié par la loi du 24 avril 1983.

Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société, poursuites et diligences du président du Conseil d'administration ou d'un administrateur délégué.

Les administrateurs ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle.

Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Hors le cas de délégation spéciale conférée en vertu de l'article 14, alinéa 3, tous actes engageant la société, devront être signés soit par deux administrateurs, soit par un administrateur et un fondé de pouvoirs auquel le Conseil d'administration aurait conféré mandat de signer, conjointement avec un administrateur, tous les actes engageant la société ou certains de ces actes seulement.

Le Conseil d'administration peut aussi donner à toutes autres personnes le pouvoir de signer, soit seules, soit conjointement avec d'autres dans telles limites qu'il jugera bon, la correspondance courante et telles autres pièces qu'il déterminera notamment les pièces et décharges destinées aux postes, chemins de fer, messageries, télégraphes et téléphones.

Art. 20. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'Assemblée et révocables par elle.

Art. 21. L'Assemblée générale peut attribuer aux commissaires des émoluments annuels en rémunération de leurs fonctions. Ils consistent en une somme fixe établie au début et pour la durée du mandat.

Titre IV. Assemblées générales

Art. 22. L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Elle peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, sans pouvoir toutefois changer la nationalité de la société ni augmenter les engagements des actionnaires.

Les décisions de l'Assemblée générale sont obligatoires pour tous, même pour les actionnaires absents, incapables ou dissidents.

Art. 23. Les Assemblées générales se réunissent à Luxembourg, au siège social ou dans tout autre local indiqué dans les avis de convocation.

L'Assemblée générale ordinaire et annuelle a lieu le deuxième vendredi de mai, à dix-sept heures.

Le Conseil d'administration et les commissaires peuvent convoquer des Assemblées générales extraordinaires; ils doivent les convoquer sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 24. Les convocations pour toute Assemblée générale se font conformément à la loi.

Art. 25. L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires qui se sont conformés aux deux articles suivants. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 26. Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les actionnaires doivent être inscrits sur le registre des actions nominatives de la société cinq jours francs au moins avant le jour qui aura été fixé pour l'Assemblée.

Art. 27. Les actionnaires votent par eux-mêmes ou par mandataires.

Tout actionnaire ou mandataire doit, avant d'entrer à l'Assemblée, signer la liste de présence dressée par le Conseil d'administration.

Art. 28. L'Assemblée générale est régulièrement constituée quels que soient la nature et le nombre des actions représentées, et les délibérations sont prises à la simple majorité des voix des actionnaires présents ou représentés, sous réserve de l'application de l'article soixante sept de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 29. L'Assemblée générale ne peut délibérer que sur les propositions énoncées dans l'ordre du jour.

Aucune proposition faite par les actionnaires n'est portée à l'ordre du jour, si elle n'est signée par des actionnaires possédant ensemble un cinquième des actions émises et si elle n'a pas été communiquée, par lettre recommandée, au Conseil d'administration un mois avant la date de l'Assemblée, pour être insérée dans les convocations.

Art. 30. L'Assemblée générale est présidée par le président et à son défaut par un des membres du Conseil d'administration. A leur défaut, elle sera présidée par telle personne qui sera désignée par l'Assemblée.

Le président de la réunion désigne le secrétaire, qui peut n'être pas actionnaire.

L'Assemblée générale élit enfin un ou deux scrutateurs, à sa discrétion.

Art. 31. Les procès-verbaux des Assemblées générales sont signés par le président, le secrétaire et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies et extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés soit par le président du Conseil d'administration, soit par deux administrateurs.

Titre V. Inventaires, Bilans, Bénéfices et Répartitions

Art. 32. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 33. Chaque année, au trente et un décembre, le Conseil d'administration établit, ordonné de la même manière que le plan comptable applicable à la société, un inventaire complet de ses avoirs et droits, de ses dettes et obligations et engagements relatifs à ses activités et des moyens propres qui y seront apportés.

Il dresse les comptes sociaux. Il évalue avec prudence, sincérité et bonne foi, les biens sociaux et fait les amortissements, les réductions de valeur et les reprises de réduction de valeurs qu'il juge nécessaire ou utile.

Il remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui doivent faire un rapport contenant leurs propositions.

Art. 34. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions constitue le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé:

1) cinq pour cent au moins du bénéfice net de l'exercice pour la réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque cette réserve a atteint dix pour cent du capital social;

2) éventuellement telles sommes que l'Assemblée générale, délibérant à la simple majorité des voix, déciderait, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter à un fonds de réserve ou à un report à nouveau;

3) du surplus sont prélevés les tantièmes que l'Assemblée générale déciderait éventuellement d'attribuer au Conseil d'administration selon un règlement particulier à arrêter en Conseil d'administration;

4) Le solde est réparti entre les actions.

Art. 35. Les dividendes sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'administration.

Les dividendes qui n'auraient pas été touchés dans les cinq années de leur exigibilité sont prescrits et restent acquis à la société.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 36. La société peut, en tout temps, être dissoute par décision de l'Assemblée générale, ainsi qu'il est dit à l'article 3 des présents statuts.

En cas de perte de la moitié du capital social, les administrateurs doivent soumettre à l'Assemblée générale la question de la dissolution de la société.

Si la perte atteint les trois quarts du capital, la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'Assemblée.

Art. 37. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins du Conseil d'administration alors en exercice, ou par des soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée générale, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Les liquidateurs pourront notamment être autorisés à faire le transfert à une autre société luxembourgeoise ou étrangère existante ou à constituer, contre argent ou contre titres, de tout ou partie des droits de la société dissoute.

En cas de fusion, les actions de la société pourront être échangées contre des titres de la société avec laquelle la fusion aura été opérée.

Art. 38. Sauf le cas prévu au dernier alinéa de l'article 37, la répartition du produit de la liquidation s'effectue comme suit:

Après paiement des dettes et charges de la société, l'actif net est réparti entre les actionnaires.

Le solde est réparti entre toutes les actions, quel que soit leur état de libération.

Toutefois, si les actions ne sont pas toutes libérées dans une égale proportion, les liquidateurs, avant de procéder à la répartition du solde, devront tenir compte de cette diversité de situation et rétablir l'équilibre, en mettant toutes les actions sur un pied d'égalité absolue, soit par des appels de fonds complémentaires à charge des actions insuffisamment libérées, soit par des remboursements préalables au profit des actions libérées dans une proportion supérieure.

Titre VII. Election domicile

Art. 39. Tout actionnaire, administrateur ou commissaire de la société, non domicilié dans le Grand-Duché de Luxembourg, sera tenu d'élire domicile à Luxembourg pour tout ce qui se rattache à l'exécution des présents statuts.

A défaut d'élection de domicile, celui-ci sera censé être élu de plein droit au siège social. La société aura toujours néanmoins le droit de faire, si elle le préfère, toutes significations et notifications au domicile réel des intéressés.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 40. Pour tous points qui ne seraient pas réglés par les présents statuts, il en sera référé à la loi organique du dix août mil neuf cent quinze sur le régime des sociétés commerciales ainsi qu'aux lois subséquentes.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société TRUFIDEE, préqualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2) La société SOFINA, préqualifiée, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cent cinquante euros (EUR 2.250,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et représentées par leur mandataire, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à sept et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Comte Richard Goblet d'Alviella, président-administrateur-délégué de TRUFIDEE, né le 6 juillet 1948 à Uccle (Belgique), demeurant au 5, rue du Village, B-1490 Court-Saint-Etienne, qui exercera les fonctions de Président du Conseil d'Administration,
 - b) Monsieur Léo Deschuyteneer, administrateur-délégué de TRUFIDEE, né le 25 avril 1931 à Deux-Acres (Belgique), demeurant au 18, rue des Armes, B-7860 Lessines,
 - c) Monsieur François Gillet, administrateur de TRUFIDEE, né le 6 février 1960 à Anvers (Belgique), demeurant au 37, avenue Boulogne Billancourt, B-1330 Rixensart,
 - d) Monsieur Carlo Göckel, administrateur de sociétés, né le 24 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant au 169, route de Longwy, L-4831 Rodange,
 - e) Monsieur Robert Reckinger, président honoraire de banque, né le 27 avril 1936 à Luxembourg, demeurant à Montée de la Bergerie, L-7473 Schoenfels,
 - f) Monsieur Jean-Pierre Ruquois, administrateur de TRUFIDEE, né le 7 mai 1944 à Forest (Belgique), demeurant au 57, rue Henri Van Zuylen, B-1180 Bruxelles,
 - g) Monsieur Xavier Coirbay administrateur de TRUFIDEE, né le 16 novembre 1965 à Ixelles (Belgique), demeurant au 4, avenue des Goëlands, B-1150 Bruxelles.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), Réviseurs d'entreprises, établie et ayant son siège social au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.248.
- 4) Sous réserve des dispositions de l'article 12, alinéa 1^{er} des statuts, les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
Celui du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.
- 5) Le siège social de la Société est fixé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Göckel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, vol. 139S, fol. 69, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(038953.3/230/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

J. VAN BRED A & CO. REINSURANCE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 28.812.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Signature.

(038968.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

ASHBY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 44.302.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Signature.

(038971.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

EUROPARGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 47.083.

EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2003 que:

- Suite à la démission de Madame Anna-Marie Akaoui, de son poste d'administrateur et de son poste d'administrateur-délégué, Monsieur Alain Lam a été élu administrateur. Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

- Monsieur Olivier Dorier, employé privé, demeurant 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de AB INTERSERVICE S.A., démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038972.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

SOCIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 13.078.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04523, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Signature

Un mandataire

(038976.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

CLIMRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.386.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Signature.

(038973.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

AXIOME DE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 29.818.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2003

Quatrième résolution: Nominations statutaires

a) Les mandats de M. Jean-Yves Bouffault, Mme Marie-France Pommaret et de la société SOGECORE S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038982.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

COREPI, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 46.272.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2003

Quatrième résolution: Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Le mandat du Réviseur d'Entreprises COMPAGNIE DE REVISION venant à échéance à l'issue de l'Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038984.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

ACTIAS REASSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.734.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2003

Nominations statutaires

a) L'Assemblée renouvelle à l'unanimité les mandats d'Administrateurs de MM. Adrien de Schaetzen et Robert Reckinger pour un terme de 3 ans. L'Assemblée confirme que ces mandats sont exercés à titre gratuit.

b) D'autre part, le mandat du Réviseur d'Entreprises ABAX AUDIT venant à échéance à l'issue de l'Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler ce mandat pour un terme de 3 ans.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038996.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

CORESA, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 52.564.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2003

Quatrième résolution: Nominations statutaires

a) Les mandats de M. François-Bernard Savelli, M. Antoine Pin et de la société SOGECORE S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038988.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

CARIFAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 51.511.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2003

Quatrième résolution: Nominations statutaires

- Renouvellement du mandat:
- d'Administrateur de M. Patrick Ehrhardt
- d'Administrateur de SOGECORE INTERNATIONAL
- du Réviseur d'Entreprises la COMPAGNIE DE REVISION

Les mandats de M. Patrick Ehrhardt et de la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises COMPAGNIE DE REVISION arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

- Nomination de M. Claudio Bacceli

M. Federico Franzina ne souhaite pas renouveler son mandat. L'Assemblée le remercie pour sa participation au développement de la société.

Afin de combler cette vacance et en vertu de l'article 7 des Statuts, l'Assemblée nomme à l'unanimité M. Claudio Bacceli au poste d'Administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038991.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

DEN DEKKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 10, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 26.358.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 27 juin 2003, réf. DSO-AF00222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

DEN DEKKER, S.à r.l.

Signature

(039026.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

CLIMRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.386.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2003

Quatrième résolution: Nominations statutaires

1. Les mandats de Messieurs Giuseppe de Longhi et Angelo de Bernardi, ainsi que le mandat de la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ces mandats sont reconduits à l'unanimité et ils prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

2. Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038994.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

NOVOMIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.648.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2002

Monsieur Norbert Schmitz est réélu Administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jean-Marie Poos et S.G.A. SERVICES S.A. sont élus Administrateurs pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure au trois quart du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société NOVOMIR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038998.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

MARENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.373.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 15 novembre 2002 que Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur, en remplacement de Madame Gerty Marter, démissionnaire.

L'élection définitive de Monsieur Lou Huby et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront votées par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Mademoiselle Gabrielle Schneider, directrice-adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12A, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG04007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039052.3/535/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

AVIABEL RE, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 48.216.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2003

Quatrième résolution: Nominations statutaires

a) Les mandats de MM. Philippe Vande Wal, Jacques Cosyns, Marc Savinien et des sociétés AVIABEL S.A. et SOGE-CORE S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée.

Ils se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039000.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

XARO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.698.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue

le vendredi 6 septembre 2002 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et COSA-FIN S.A. et du Commissaire aux Comptes, Monsieur Noël Didier pour un terme venant à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31 mars 2003.

Copie certifiée conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039012.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIRST PACIFIC RESOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 86.799.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 15 novembre 2002 que Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur, en remplacement de Madame Gerty Marter, démissionnaire.

L'élection définitive de Monsieur Lou Huby et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront votées par la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice-adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039055.3/535/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

AUBE INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.883.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 19 mars 2003 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A., ainsi que du Commissaire aux Comptes, Monsieur Noël Didier.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039014.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

SOFIDECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.580.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 10 mars 2003 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A. pour une nouvelle durée de un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2003.
- L'Assemblée Générale ratifie la nomination en tant qu'Administrateur de la société de Monsieur Koen Lozie, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2003.
- L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Guy Harles, Jean Quintus pour une nouvelle durée d'un an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039015.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

ATLI, ADVANCED TECHNOLOGY LUXEMBURG INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 55.844.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 21 mai 2003 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Messieurs Paul Mousel, Koen Lozie et de COSAFIN S.A. pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

ATLI, ADVANCED TECHNOLOGY LUXEMBURG INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039019.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

MANDATARIA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 56.810.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039029.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

DAIMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 51.706.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039030.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

APPLUS AUTOMOTIVE TECHNOLOGIE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 8, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 42.213.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(039032.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

MAGIC DESIGN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4083 Esch-sur-Alzette, 370, boulevard Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 84.343.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03496, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(039038.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

BELLINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 79.730.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 22 avril 2003 à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, les mandats de M. Jean Quintus, M. Koen Lozie et COSAFIN S.A. en tant qu'Administrateur et de M. Pierre Schill en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039039.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

AQUILON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.641.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 23 mai 2003 à 9.00 heures à Luxembourg
Résolutions

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency, pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

AQUILON S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039036.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

HADEMAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.719.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le mardi 8 avril 2003 à 12.00 heures à Luxembourg
Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de MM. Jean Quintus et Koen Lozie ainsi que celui de COSAFIN S.A. pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler V.O. CONSULTING LUX S.A. au poste de Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Statutaire qui approuvera les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039040.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

DECOFILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 80.473.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 5 mai 2003 à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de M. Jean Quintus, M. Koen Lozie et COSAFIN S.A au poste d'administrateur.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de M. Pierre Schill, 18A, boulevard de la Foire, Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039043.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

BRAND LADENBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Münsbach.
R. C. Luxembourg B 40.082.

—
Les documents de clôture de l'année 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04684, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRAND LADENBAU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(039042.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

POCULUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 68.028.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 19 juillet 2002 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Ries-Bonani et de Messieurs de Bernardi et Heitz, ainsi que du commissaire aux comptes, Monsieur Schaus.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039046.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

SWEETVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.253.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 13 juin 2003 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs J. Quintus, et K. Lozie, A. de Bernardi et de COSAFIN S.A., ainsi que du commissaire aux comptes, Monsieur A. Schaus.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039047.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

UPPSPRETTA ICELANDIC CAPITAL VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 66.420.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour UPPSPRETTA ICELANDIC CAPITAL VENTURE S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039086.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

SWEETVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.253.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 14 juin 2002 à 10.00 heures au siège social

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs J. Quintus et K. Lozie, A. De Bernardi et de COSAFIN S.A. ainsi que du Commissaire aux Comptes, Monsieur A. Schaus.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02849. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(039049.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FININSTEEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.253.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 18 juin 2002 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., Administrateurs et de Monsieur Noël Didier, Commissaire aux Comptes.
- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02846. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(039053.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

SOCIETE NATIONALE DES HABITATIONS A BON MARCHE, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 40.971.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03448 et AG03452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

M. Cloos.

(039054.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

OPENWORLD S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 81.215.

En sa qualité d'agent domiciliaire, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER dénonce avec effet immédiat le siège de la société OPENWORLD S.A. situé au 63-65 rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour réquisition et publication

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03327. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(038948.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

DASSAULT REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 35.386.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2003

Quatrième résolution: Nominations statutaires

a) Les mandats d'Administrateur de MM. Patrick Robert, Charles Edelstenne, Bernard Durquety et Alain Weber prennent fin à l'issue de cette Assemblée; ils se représentent au suffrage des membres de celle-ci.

Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039003.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FINANCE AND INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 14.094.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2003

Les comptes clôturés aux 31 décembre 2000 et 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'aux 31 décembre 2000 et 2001.

Les mandats de Abdallah Ali El Jammal, président du Conseil d'Administration, Anwar Ali Jammal et Gaby Daou, Administrateurs, et le mandat de Moustafa H. Monla, Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

La démission de M. Wilson Hashim comme administrateur a été ratifiée et acceptée.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007 se compose comme suit:

- Abdallah Ali El Jammal, président, président directeur général JAMMAL TRUST BANK SAL, demeurant à Immeuble JAMMAL TRUST BANK SAL, rue Rashid Karamy, Liban, Beyrouth,

- Anwar Ali Jammal, vice-président JAMMAL TRUST BANK SAL, demeurant à Immeuble JAMMAL TRUST BANK SAL, rue Rashid Karamy, Liban, Beyrouth,

- Gaby Daou, directeur, demeurant à rue Tanoukhin, Liban, Beyrouth, Hamra.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007 est:

- Moustafa H. Monla, expert-comptable, demeurant à Immeuble El Mona, 6^o étage, RAs Beyruth, rue Jerdak, Beyrouth, Liban.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

FINANCE AND INVESTMENT HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039011.3/717/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

AF-INVESTIMENTOS INTERNACIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 55.216.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 30 mai 2003

- La démission de Monsieur João do Passo Vicente Ribeiro de ses fonctions d'administrateur est acceptée avec effet au 28 avril 2003. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Sous réserve d'acceptation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'Assemblée nomme au poste d'administrateur, avec effet au 28 avril 2003, Monsieur António Fernando Melo Martins da Costa, Company Director, Lisbonne.

- L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises KPMG AUDIT pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2004 statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Conseil d'Administration

- Eng.º António Fernando Melo Martins da Costa, Company Director, Lisbonne (Portugal),
- Dra. Isabel Maria dos Santos Raposo, Company Director, Lisbonne (Portugal),
- Dr. Fernando Jorge Filomeno de Figueiredo Ribeiro, Company Director, Lisbonne (Portugal), Chairman

Réviseur

KPMG AUDIT, Réviseurs d'Entreprises, Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039013.3/032/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

PICANOL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 88.647.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires qui s'est tenue le 21 mars 2003 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats des administrateurs, à savoir:
 - Monsieur Patrick Steverlynck, président
 - Monsieur Michel Steverlynck, administrateur
 - PICANOL N.V., administrateur
- L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat de Monsieur Yves Steverlynck, Commissaire aux comptes.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039057.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

SARAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 17.623.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 2 mai 2003 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A. ainsi que du commissaire aux comptes, Monsieur Noël Didier.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à l'échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG02842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039058.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.
